



AVIS PUBLIC CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS RÈGLEMENT NUMÉRO 724-1

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Sophie Charpentier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 13 novembre 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, a donné avis de motion et adopté le projet de règlement ayant pour titre :

« **RÈGLEMENT NUMÉRO 724-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 724 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS** ».

Ce code poursuit les buts suivants :

1. Accorder la priorité aux valeurs de la Municipalité;
2. Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
3. Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
4. Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

L'amendement proposé est le suivant :

AJOUTER l'article 7.1.3 qui se lit comme suit :

Il est interdit au directeur général, au secrétaire-trésorier, au trésorier, au greffier, de même que leurs adjoints, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que ces derniers ou toute autre personne tirent un avantage indu de leurs fonctions antérieures.

Ce règlement sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 qui aura lieu à 19 h 30 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église.

Le règlement peut être consulté à la mairie durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, exception faite des jours fériés où les bureaux sont fermés. Le texte du règlement est également disponible dans le site Internet de la Municipalité (www.valdavid.com).

Donné à Val-David, ce 17 décembre 2018

(S) Sophie Charpentier

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

